

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

Zones urbaines spécifiques

- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UEI_r - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
- UEI_r - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrières
- UEr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
- UEV_r - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Vertre Rue
- UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
- UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
- UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
- UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Zones à urbaniser à vocation mixte

- 1AU - Extension à vocation habitat
- 1AU_p - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocations spécifiques

- 1AUEx - Extension à vocation économique des entreprises existantes
-  1AUE - Extension à vocation économique

Zones agricoles

 A - Zone destinée à l'activité agricole

A Cimetière - Secteur agricole destiné à l'équipement d'intérêt collectif et services publics type cimetière

 A HLL, Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible

 Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping

Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Aenr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable

■ Al - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs

 Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible

 Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible

 Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange où l'évolution des exploitations agricoles est possible

Zones naturelles

 N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages

■ N carrière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
■ N Château - Secteur naturel correspondant aux châteaux, leurs annexes et leurs

■ jardins

■ Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de

type camping

■ Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
■ Nenr, Secteur naturel destiné à la production d'énergie renouvelable

NI - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs

 Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie

 Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif - notamment les stations d'épurations

- Emplacement réservé
- Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- linéaire commercial à préserver

 Parcelle
 Trame bâtie
 Cimetière

Cœur de Flandre aggro

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : ZUYTPEENE

Planche A : ZONAGE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



Echelle : 1 / 6 000ème

